

La quinzaine féministe : le suffrage féminin ecclésiastique à Berne : un petit progrès. - La mort de M. le Conseiller fédéral Scheurer. - Une motion au Grand Conseil de St-Gall. - La Conférence de la Haye et la nationalité de la femme mariée. - A l'étra...

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **17 (1929)**

Heft 319

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259797>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE

Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
 ETRANGER... » 8.—
 Le Numéro.... » 0.25

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny

Compte de Chèques I. 943

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest

ANNONCES

12 insert. 24 insert.
 La case, Fr. 45.— 80.—
 2 cases, » 80.— 120.—
 La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: Pour faire connaître le *Mouvement*... — La Quinzaine féministe: E. GD.— De ci, de là... — Causerie juridique: de l'exercice de la puissance paternelle en cas de divorce ou de séparation de corps: Antoinette QUINCHE, avocate. — Notre bibliothèque. — *Rapport du XI^e Congrès de l'Alliance internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des Femmes*; *La situation actuelle du suffrage féminin*; *Vingt-cinq ans de l'Alliance internationale*; *Réconciliation*; *Almanach socialiste*; Nitro. — Alliance nationale de Sociétés féminines suisses. — Association suisse pour le Suffrage féminin — Carnet de la Quinzaine. — *Feuilleton*: Une vie et un exemple, Millicent Garrett Fawcett (1847-1929) avec deux portraits: Jeanne VULLIOMENET.

Pour faire connaître le MOUVEMENT...

Nous expédions ce numéro comme tous ceux qui le suivront ces prochaines semaines à près de 600 adresses nouvelles dans les trois cantons romands d'employées de banque, de bureau, de téléphonistes, ainsi qu'aux institutrices secondaires de tout le canton de Vaud et aux institutrices primaires de Lausanne. Nous espérons ainsi, par ce service gratuit de notre journal pendant plusieurs mois, intéresser aux idées qu'il défend, comme à l'activité qu'il représente, un grand nombre de travailleuses qui n'avaient pas encore l'occasion de le connaître, ni même de se renseigner exactement sur la signification de notre féminisme suisse; et nous espérons tout spécialement qu'il rencontrera un accueil favorable auprès des membres féminins du corps enseignant vaudois dont le nouveau projet de loi scolaire menace de bouleverser si profondément la situation économique, et au sujet duquel nous continuerons à publier des articles et des nouvelles.

La Quinzaine féministe

Le suffrage féminin ecclésiastique à Berne: un petit progrès. — La mort de M. le Conseiller fédéral Scheurer. — Une motion au Grand Conseil de St-Gall. — La Conférence de la Haye et la nationalité de la femme mariée. — A l'étranger: au Canada, une femme est une personne. — L'âge de mariage aux Indes. — Pas de vote, pas d'impôt. — En Angleterre et chez nous.

Le 3 novembre dernier, les électeurs bernois ont accepté la nouvelle loi sur les votations et élections ecclésiastiques (rappelez-vous que, dans le canton de Berne, comme dans ceux de Vaud et de Neuchâtel, mais contrairement à ce qui se passe à Genève, l'Eglise n'est pas séparée de l'Etat), qui nous intéresse spécialement, nous femmes. En effet, celles des paroisses qui avaient déjà introduit chez elles l'électorat féminin ecclésiastique, conformément aux dispositions de la loi de 1917, sont maintenant autorisées à conférer le droit de vote aux femmes, non seulement comme cela était le cas jusqu'à présent pour l'élection des pasteurs et des autorités paroissiales, mais encore

en toute matière ecclésiastique. On s'est évidemment rendu compte de la situation ridicule créée par la loi de 1917: n'a-t-on pas vu, dans une paroisse de la ville de Berne, sauf erreur, les femmes, ayant voté pour l'élection d'un pasteur, se retirer ensuite de l'Assemblée paroissiale quand il s'est agi de décider de réparations à faire au presbytère? et ne nous a-t-on pas raconté que, dans une paroisse du Jura, les femmes, après avoir élu le Conseil de paroisse, avaient dû sortir quand était venu en discussion l'achat d'un calorifère pour le temple, la loi ne leur permettant pas de se prononcer en cette matière qui, évidemment, dépassait de beaucoup leur entendement! Désormais, pareilles chinoïseries — que l'on ne rencontrerait sans doute pas dans la Chine d'aujourd'hui — disparaissent peu à peu, et dans les paroisses qui le voudront bien, les femmes qui voteront pourront le faire pour tout ce qui concerne l'Eglise. Mais le canton de Berne n'en présentera pas moins au point

Une féministe il y a soixante ans



Cliché Woman's Leader

Mrs. FAWCETT

à ses débuts dans le mouvement féministe.

(voir page 185)

de vue électoral ecclésiastique une triple situation assez curieuse, qui, nous l'espérons, ne sera que transitoire: des paroisses sans suffrage féminin, des paroisses avec un suffrage féminin restreint, et des paroisses avec un suffrage féminin complet. En outre, les femmes ne seront éligibles nulle part.

C'est là une bigarrure digne de nos meilleures traditions helvétiques, et de cette autonomie communale ou paroissiale, à laquelle on tient si fort dans nombre de cantons. Mais que cela est aussi un obstacle au progrès de nos idées!

* * *

La mort inattendue de M. Scheurer, conseiller fédéral, nous prive, assure-t-on dans quelques milieux bernois, de l'un de nos deux seuls défenseurs au Conseil fédéral, l'autre étant, comme on le sait, et de tout temps, M. Motta.

Lors de la collecte des signatures pour la pétition fédérale, nous écrivions une de nos correspondantes de Berne, et M. Scheurer habitant dans mon secteur à Berne, je me sentis moralement obligée de me rendre aussi chez lui — non pas pour lui demander sa signature, ce qui n'aurait pas eu grand sens (pourquoi? *Réd.*), mais pour être au clair sur sa manière de voir à notre égard. Après divers pourparlers téléphoniques, il me convoqua dans son bureau, où, après cinq minutes, nous causâmes de la cause du suffrage féminin comme de vieux amis, et où je découvris, à ma grande joie, qu'il n'était pas du tout notre adversaire, mais qu'il avait au contraire des sentiments très bienveillants à notre égard. Il n'approuvait cependant pas tout à fait notre manière de procéder, et nous aurait plutôt conseillé de travailler pour le suffrage communal, puis cantonal, et seulement après pour le suffrage fédéral. M. Scheurer ajouta à la fin de cet entretien, qui dura trois quarts d'heure, qu'il nous fallait prendre patience, continuer notre travail, mais qu'il ne doutait pas que nous n'arrivions bientôt à notre but.

Il est vrai que, lorsque deux mois plus tard, le 6 juin, la pétition fut remise aux Chambres fédérales, et que M. Scheurer voulut bien nous recevoir à la place du président de la Confédération empêché, son accueil, s'il fut très courtois, ne fut pas spécialement encourageant. Mais on assure que, depuis lors, il aurait prononcé cette parole: que les femmes auraient bien mérité leur droit de vote... Sans doute, sans se montrer partisan ardent de nos idées, n'aurait-il rien fait pour retarder ou empêcher l'étude à laquelle le Conseil fédéral se livrera... une fois. Et cela est dommage qu'il ne soit plus là quand ce moment arrivera... une fois.

A un autre point de vue, d'ailleurs, nous tenons à rendre hommage dans ce journal à la mémoire de M. Scheurer: au point de vue de son faible goût pour le militarisme. Le fait qu'il n'a point voulu de levée de troupes pour ses obsèques n'est-il pas significatif chez ce chef du Département militaire? et n'a-t-il pas su, davantage que d'autres, résister à ceux qui réclament sans cesse une augmentation d'un budget militaire, déjà beaucoup trop lourd, et pour nos finances et pour notre réputation.

... Et l'autre défunt politique de cette quinzaine, le grand et terrible Clémenceau, était-il féministe? Notre revendication semble en effet fort étrangère à son attitude et à sa mentalité. Celles qui ont cherché à le voir, lors de la Conférence de la Paix, pour obtenir l'inscription dans le Traité de dispositions féministes, nous diront certainement comment il les accueillit en cette période troublée dont il se crut le maître.

* * *

Lors de la récente session de novembre du Grand Conseil de Saint-Gall, la motion suivante a été déposée par le parti socialiste: « Le Conseil d'Etat est invité à présenter au Grand Conseil un rapport et une proposition sur la possibilité et la manière de reconnaître aux femmes les droits politiques. »

Voilà une nouvelle intéressante, et qui est certainement un résultat du travail accompli pour la pétition fédérale dans ce canton. Seulement... — pourquoi faut-il qu'il y ait *seulement*? on relève dans les milieux féministes de Saint-Gall que cette motion a éclaté comme une bombe au Grand Conseil, sans qu'il en ait été question auparavant, et sans que les principales intéressées, soit les suffragistes, aient été ni consultées, ni même averties. Si reconnaissantes qu'elles soient de la proposition en leur faveur qui a surgi ainsi, elles pen-

sent qu'il aurait été préférable pour le succès de cette proposition qu'une prise de contact s'établît entre les promoteurs et elles? et cela n'aurait-il pas été aussi une preuve du véritable esprit suffragiste que de tenir l'avis des femmes pour valable, au lieu de leur faire sans coup férir un cadeau comme une surprise à des petites filles?...

Les suffragistes saint-galloises peuvent, hélas! se dire que l'expérience qu'elles font maintenant, et les regrets qu'elles formulent, d'autres, dans d'autres cantons, l'ont faite et les ont formulés à bien des reprises déjà. Car consulter des femmes en matière politique implique chez beaucoup d'hommes, même chez les meilleurs, les plus convaincus de la justice de notre cause, un bouleversement trop complet d'habitudes, de traditions, de préjugés, d'instincts, pour que nous puissions nous attendre — surtout de la part d'un parti politique — à ce que cette idée soit prise en considération. Et pourtant, comment pourrait se réaliser autrement cette véritable coopération pour la chose publique, qui est au bout de notre effort?

Ces réserves et réflexions faites, nous n'en souhaitons pas moins plein succès à la motion saint-galloise. Voilà ainsi deux cantons, Berne et Saint-Gall, où la question du vote des femmes est posée devant un Parlement, et il faut souhaiter que la Suisse romande ne tarde pas trop à entrer en lice, elle aussi. Après l'activité suffragiste fédérale de l'hiver dernier, voici maintenant l'activité suffragiste cantonale qui se déploie à son tour. C'est bon signe.

* * *

On commence à parler, dans les milieux féministes, de la Conférence pour la Codification du Droit International, convoquée sous les auspices de la Société des Nations à La Haye pour le 13 mars 1930 probablement, et qui aura, entre autres sujets à son ordre du jour, celui de la nationalité en général, et de la nationalité de la femme mariée en particulier. L'Alliance Internationale pour le Suffrage, au programme de laquelle cette question figure depuis si longtemps, et le Conseil International des Femmes, qui s'y intéresse également depuis bien des années, se sont mis d'accord pour organiser en commun une Conférence qui aurait lieu au même moment et au même endroit, et qui s'efforcerait de faire porter devant la Conférence des gouvernements les demandes sur ce point des femmes organisées à travers le monde, soit sur le droit de la femme, au moment de son mariage avec un étranger, de garder sa nationalité ou de prendre celle de son mari, librement suivant son choix, et non pas de le subir automatiquement. Droit qui n'est pas seulement un principe, mais dont l'importance pratique est grande — en dehors même de tous les souvenirs de guerre, d'exil dans des pays ennemis, où de séjour dans des camps de concentration, de femmes qui ne s'étaient pas même doutées qu'elles avaient perdu leur nationalité en épousant un étranger résidant dans leur propre pays. Que l'on songe à tous les droits en matière d'assurance, de secours de chômage, de pensions de vieillesse, d'exercice d'une profession, etc., qui, dans bien des pays, sont réservés aux seuls nationaux; et que l'on songe aussi à la perte de droits non seulement économiques, mais politiques, qu'entraîne un changement de nationalité: une Anglaise, une Allemande, une Scandinave, épousant un Suisse, ne redeviennent-elles pas mineures politiques de ce fait?

A l'action combinée sur le terrain international auprès de la Conférence de La Haye doit s'ajouter l'action sur le terrain national, et déjà les Associations féministes de plusieurs pays ont fait des démarches auprès de leur gouvernement, pour que chaque délégation nationale à cette Conférence de Codification de Droit International comprenne une femme, déléguée suppléante ou expert technique, spécialiste de cette ardue question juridique. On sait que l'Alliance de Sociétés féminines suisses et l'Association suisse pour le Suffrage, en adressant leur demande au Conseil Fédéral, ont proposé la candidature de M^{lle} Speiser, Dr en droit, et notaire à Bâle, candidature à laquelle nous souhaitons le plein succès qu'elle mérite.

* * *

Quelques nouvelles de l'étranger pour finir.
Au Canada, un jugement juridique spécial, demandé par plusieurs féministes, et rendu par le Lord Chancelier, Lord

Sankey, a mis fin à une controverse en cours depuis assez longtemps sur la signification du mot *personne*. « Une personne, a déclaré ce magistrat, peut aussi bien être une femme qu'un homme. » Ce jugement, qu'aucune de nos lectrices ne contestera, prend dans ce cas du Canada une importance toute particulière, en ce sens qu'il permet aux femmes l'accès de la Chambre Haute (Sénat), dont la tradition d'abord, un jugement de la Cour Suprême ensuite, les excluaient, sous le prétexte que la signification du mot « personne » était purement masculine. Il pourra donc y avoir dès maintenant des femmes sénateurs comme dans nombre d'autres pays, et en outre, il est permis de supposer que la chute de cette dernière barrière à l'émancipation politique des femmes aura des répercussions importantes: au Canada même d'abord, où la seule province de Québec s'obstine (n'oubliez pas que c'est la province de langue et de tradition françaises!) à refuser aux femmes le droit de vote provincial dont elles jouissent dans toutes les autres provinces de cet Etat, quand bien même les Québécois possèdent, comme dans tout le Canada, le vote féminin fédéral; et en Angleterre ensuite, où l'on sait la lutte qu'il reste à mener pour faire entrer des femmes ayant droit de pairesses à la Chambre des Lords, et où l'exemple du Dominion d'outre Atlantique sera certainement encourageant.

Aux Indes, et grâce aux efforts des Associations féministes hindoues, la loi sur la protection de l'enfance a été adoptée à une belle majorité, qui élève l'âge de mariage à 14 ans pour les filles et à 18 ans pour les garçons. Ce que signifie ce vote, et comment il améliorera le sort d'innombrables femmes, peut être illustré, dit notre confrère *Jus Suffragii*, auquel nous empruntons ces détails, par les chiffres suivants, extraits d'un rapport officiel: en 1921, dans la seule Présidence de Bombay, on comptait 1661 petites filles mariées ou veuves âgées de moins d'un an; 1671 mariées ou veuves entre un et deux ans; 4378 mariées ou veuves entre deux et trois ans; 7219 mariées ou veuves entre trois et quatre ans; 12.834 mariées ou veuves entre quatre et cinq ans; 193.582 mariées ou veuves entre cinq et dix ans; et 498.706 mariées ou veuves entre dix et quinze ans...

Etonnez-vous après cela que le relèvement de l'âge de mariage soit un des points les plus chaudement défendus du programme féministe, non seulement des Associations de ces pays-là, mais encore des Associations internationales! Et que de difficultés à vaincre pour arriver à ce but, quand il faut toucher à tant de coutumes politiques et religieuses! Nous en savons quelque chose, nous toutes qui avons vainement essayé, après chacun de nos Congrès internationaux, de faire progresser le relèvement de l'âge de mariage dans certains pays orien-

taux! Dans quelques Etats indigènes des Indes, toutefois, la réforme était en bonne voie d'aboutissement, sinon déjà accomplie, nous avait dit cet été, au Congrès de Berlin, un ancien ministre de l'Etat de Cachemire, féministe fervent et auteur d'une législation neuve et bienfaisante à cet égard; mais la loi dont nous signalons l'adoption va avoir une portée beaucoup plus vaste. Il en était temps!

En France, devant la mauvaise volonté du Sénat, l'inertie de la Chambre, et la carence du gouvernement qui estime sans doute qu'il a bien d'autres chats à fouetter que de s'occuper du vote des femmes, M. Bracke, député socialiste du Nord, vient de proposer d'introduire dans le budget de 1930 l'amendement suivant, qui constitue un moyen aussi ingénieux que parfaitement juste de poser la question du vote des femmes:

L'autorisation de percevoir les divers impôts et contributions est suspendue en ce qui concerne les contribuables du sexe féminin, Françaises, ou étrangères, appartenant à des Etats où l'égalité des droits politiques n'est pas assurée aux deux sexes, c'est-à-dire qui instituent pour les femmes une incapacité légale de gérer ou de contrôler les deniers publics.

Bravo! Voilà qui est à la fois simple, clair et énergique! Pas de vote, pas d'impôt, disaient autrefois les Anglais contemporains de Charles I^{er}. Pas de vote, donc exemption légale pour les femmes de leurs impôts, dit M. Bracke. On nous a souvent proposé ce système comme moyen suprême de protestation et de revendication: la grève du portemonnaie. Le projet de M. Bracke en fait une dérogation justifiée au devoir de payer l'impôt, qui ne peut manquer de frapper ceux qui réfléchissent — s'il s'en trouve encore parmi les politiciens français.

Et pendant ce temps, en Angleterre, cette terrible et angoissante question du chômage, qui risque à chaque instant de faire trébucher le cabinet MacDonald, pris entre la frayeur de la droite de dépenser trop d'argent en subsides, et les revendications de l'extrême-gauche mécontente de propositions qu'elle estime insuffisantes, — cette terrible question du chômage est présentée à la Chambre des Communes par une femme, qui est ministre du Travail, Miss Bondfield. Pas un journal à notre connaissance qui ait formulé l'observation qu'il est étrange de confier ce rapport de première importance à une femme; pas un journal même qui ait relevé le fait que c'est une femme qui présentement détient le portefeuille du Travail. C'est chose toute simple et naturelle. Et chez nous, on en est encore à s'étonner que nous soyons capables de rédiger un projet de statuts ou de formuler une pétition sans un secours masculin, on ricane, on fait de l'esprit, — ou l'on croit en

Une vie et un exemple

Millicent Garrett Fawcett

11 juin 1847 — 5 août 1929

N. D. L. R. — *Quand nous avons annoncé cet été la mort de Dame Millicent Fawcett, nous avons annoncé également que nous reviendrions en détail sur sa longue et intéressante carrière. La biographie ci après, spécialement rédigée à l'intention de nos lecteurs, paraît justement au moment où l'imposante cérémonie célébrée il y a dix jours à la mémoire de Mrs. Fawcett, dans l'abbaye de Westminster, par les grands dignitaires de l'Eglise d'Angleterre, en présence d'une foule où se reconnaissent les plus hautes personnalités du monde féministe et universitaire féminin, — ces dernières toutes en robes et en toges, — donne une actualité toute particulière à l'évocation de cette belle vie.*

Cette femme éminente, morte cet été chargée d'ans et de gloire, peut bien être considérée comme l'égale des grands hommes d'Etat anglais. Cinquante ans durant, elle dirigea le mouvement suffragiste et le conduisit à la victoire par des méthodes variées, mais toujours parfaitement légales. Elle possédait les qualités d'un chef, la forte personnalité, l'optimisme constant, le calme et la sérénité au sein même des pires orages, le jugement sûr, presque impassible, la bienveillance qui gagne les cœurs, et le courage à toute épreuve. « Parmi ses qualités rares, elle avait celle de faire confiance, aux jeunes, elle savait les faire travailler, parler, agir » nous dit d'elle Mrs. Corbett Ashby, son amie et sa disciple.

Mrs. Fawcett a laissé quelques livres d'un style clair et frappant: *Political Economy for Beginners* (1869) suivi de quelques essais sur l'économie politique; un roman, *Janet Doncaster* (1875); *La vie de la reine Victoria*; *Cinq célèbres Françaises*; *Le Suffrage féminin* (1912); *Courte histoire d'un grand mouvement*; *Victoire féminine* (1919); *What I remember* (1924); *Pâques en Palestine* (1926), et en collaboration avec Miss Turner, *Joséphine Butler* (1928). C'est dans son autobiographie *What I remember*¹, que Mrs. Fawcett déroule le film admirable et varié de son activité suffragiste, et c'est à ces souvenirs écrits avec une captivante modestie que nous emprunterons presque tous les détails qui suivent.

Millicent Garrett était la plus jeune des huit enfants de Newson Garrett, commerçant et constructeur de bateaux pour le trafic côtier, homme courageux, n'hésitant pas à risquer sa vie pour sauver les marins dont les embarcations sombraient trop souvent sur les écueils de la baie d'Aldburgh. La petite enfant à l'esprit vif s'intéressait aux événements, tout en s'étonnant de la facilité déconcertante qu'ont les adultes de tout compliquer. Elle observait de près et avec malice la nombreuse parenté des Garret, les voisins, et les domestiques au cœur fidèle et aux propos savoureux.

Un jour, Elisabeth, une des jeunes Garrett, faisait des

¹ Publié d'abord en feuilleton par notre confrère, *The Woman's Leader*.

faire; — ou même si l'on est tant soit peu poli, même si l'on est bien disposé, on sourit, on nous protège, on agit sans nous consulter sur les points qui nous touchent le plus, on nous complimente comme des écolières appliquées qui auraient bien fait leurs devoirs... Ah! misère!...

E. Gd.

De-ci, De-là...

La protection du travail féminin.

On sait les luttes passionnées qui mettent aux prises deux écoles de féministes, l'une réclamant pour l'ouvrière une législation spéciale, qui la protège en raison de sa constitution physique, l'autre se refusant à admettre toute loi d'exception, dont le résultat direct risque d'inférioriser la femme sur le marché du travail et de la priver de son gagne-pain. La *Revue Internationale du Travail*, l'une des publications éditées par le Bureau International du Travail, a publié dans son numéro de septembre un fort intéressant article sur ce sujet, dont on peut recommander la lecture et la méditation aux partisans comme aux adversaires de la protection légale des femmes, article dû à la plume compétente de M^{me} Else Luders, députée au Reichstag. D'après les statistiques citées par M^{me} Luders, il ne semble pas que, ainsi qu'elle l'affirme l'autre école féministe, les lois allemandes protectrices des ouvrières aient diminué pour celles-ci leurs possibilités de trouver du travail, et les aient par conséquent empêchées de gagner leur pain.

Il serait extrêmement intéressant de continuer cette publication par d'autres études portant sur le même sujet dans d'autres pays, et la collection de ces articles constituerait un élément précieux de discussion pour l'enquête que se propose de mener sur ce sujet si âprement contesté l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des Femmes.

Pour la Paix.

L'anniversaire de l'armistice a été célébré de façon variée dans plusieurs de nos villes suisses. A Genève, les cloches de la cathédrale ont sonné mais sans que, malheureusement, on eût organisé à ce moment-là l'arrêt pendant deux minutes de toute circulation, de tout mouvement, de toute animation, qui rend cette manifestation si profondément impressionnante et poignante en Grande-Bretagne. A la Chaux-de-Fonds, on a condensé en une seule séance les diverses « journées de la Paix » organisées à Genève, et que nous avons annoncées dans un précédent numéro, et une foule nombreuse a répondu à l'appel que lui avait adressé pour cette occasion spéciale le groupe local de l'Association suisse pour la S. d. N. Parmi les orateurs représentant tous les partis (sauf le parti libéral)

projets d'avenir en compagnie de son amie Emily Davies, tandis que la petite Millicent, sagement assise sur un tabouret, ne disait mot. « Bref Elisabeth, je vois clairement ce que nous avons à faire, conclut Emily Davies. Je me consacrerai au développement de l'instruction des jeunes filles; vous, vous ouvrirez aux femmes la porte des études médicales. Quand nous aurons fait cela, il faudra obtenir le droit de vote. Vous êtes plus jeune que nous, Millicent, ce sera votre tâche ».

Emily Davies avait l'âme d'une prophétesse: elle-même voua toute son activité à l'organisation d'écoles féminines et finit par être présidente du *School Board* de Londres (Comité chargé alors de la surveillance et de la direction des écoles) et directrice principale de l'Université féminine Girton Collège, qu'elle aida à fonder. Elisabeth Garrett força les portes des écoles de médecine et fut la première femme médecin de l'Angleterre. Et Millicent fut fidèle à la cause suffragiste « jusqu'au baisser du rideau ».

De son père, elle semble bien avoir hérité la ténacité, le « full-grip » d'un bull-dog anglais, mais elle n'eut en aucun temps son tempérament bataillard et querelleur. Newson Garrett ne semble pas avoir connu la peur physique et éleva ses filles dans le même mépris du danger... les ponies s'emballent, les voitures versent, et tout le monde rit. La passion

¹ Voir la traduction des vers qu'elle aimait à répéter, que nous avons publiée dans le *Mouvement*, N^o 313.

et toutes les tendances, une oratrice parlant au nom des femmes: notre collaboratrice M^{me} Vuilliamenet-Challandes, qui a éloquentement affirmé la volonté de paix de toutes les mères, de toutes les femmes, et qui, énumérant les raisons pour lesquelles les femmes veulent la paix, a rappelé que ce sont les femmes qui créent ces vies odieusement détruites par la guerre. C'est pourquoi M^{me} Vuilliamenet a pu terminer son vibrant exposé en demandant pour les femmes un droit égal à celui des hommes à prendre part à l'orientation politique de l'Etat vers la Paix.

Les aides de paroisse féminines.

On nous écrit:

Les paroisses de l'Eglise nationale évangélique réformée du Canton de Vaud ont été consultées, l'hiver dernier, au sujet de la création éventuelle d'aides de paroisse féminines. Les réponses, on s'en doute, sont extrêmement variées, les unes élevant les objections de sentiment et de détail que, toujours, on a opposées à toute tentative de la femme d'élargir son activité, les autres admettant l'utilité de l'aide de paroisse féminine et avouant que le pastorat féminin allait devenir une nécessité, dans un avenir plus ou moins rapproché.

Le Synode de l'Eglise nationale vaudoise, réuni à Lausanne les 29 et 30 octobre, sur la proposition de la Commission de gestion, a invité la Commission synodale à préparer, pour l'an prochain, un projet de règlement établissant les conditions auxquelles des aides de paroisse féminines pourraient être admises au service de l'Eglise, le travail qui pourrait leur incomber. S. B.

« Zum neuen Lindenhof ».

Sous ce nom aux évocations agrestes et parfumées à la fois, s'est ouvert cet automne, à Zurich, une nouvelle maison, spécialement destinée aux étudiantes, mais aussi aux institutrices, employées de bureau, bref à tant de femmes qui, travaillant fort toute la journée, ont un besoin urgent d'un chez soi accueillant, confortable, et pourtant d'un prix modique. Aussi, grâce aux efforts d'un Comité mixte, que présida, avec un dévouement sans pareil, M. Wyss, directeur de l'Ecole des jeunes filles, la somme nécessaire fut-elle réunie par des moyens divers: cotisations, donations, parts de garantie, fonds perdus, hypothèques, subventions, etc., et la construction de la nouvelle maison confiée à l'architecte zurichoise, dont la Saffa a fait connaître le nom dans toute la Suisse, M^{lle} Lux Guyer.

Le nouveau Lindenhof, situé non loin de l'Université, sur la colline, près de l'église de Fluntern, est confortable et charmant: eau courante partout, salles de bains, murs isolants, chambre de repassage et petite buanderie à la disposition des locataires, vaste bibliothèque, salons, jardin, tennis... Et les conditions sont des plus avantageuses, pour une grande ville comme Zurich: le prix des chambres varie de 45 à 100 fr. par mois (ce dernier prix s'en-

du père de Millicent pour tout ce qui était nouveau le conduisit jusqu'à changer de politique et d'un conservateur fit un libéral. Mais son action la plus remarquable fut l'appui constant qu'il apporta aux efforts de sa fille Elisabeth pour déroailler l'huis des Facultés.

Mrs. Garrett s'adaptait moins facilement aux nouveautés que son mari, et elle éprouva longtemps quelque gêne à se voir la mère d'une étudiante en médecine. Elle sut donner à ses filles le goût de l'ordre, de la méthode, de la conscience dans les petites choses, de la bonté et de la pureté.

Le samedi soir, tous les enfants Garrett avaient l'habitude de consacrer leur veillée à la discussion en commun de sujets variés, de la délivrance de l'Italie du joug autrichien, ou le dernier livre de Carlyle, ou la carrière tumultueuse d'un Louis-Napoléon par exemple. Millicent avait trois héros favoris, Garibaldi, Cavour et Victor-Emmanuel. En 1874, elle eut l'occasion de voir Garibaldi à Rome et de s'entretenir avec lui. « Ce sera toujours un de mes plus chers souvenirs », écrit-elle.

Elle s'attarde dans son autobiographie à raconter ses souvenirs d'enfance: c'est une habitude qu'on prend entre soixante-dix et quatre-vingts ans! Mais qui peut se flatter de comprendre l'adulte s'il ne sait rien de son enfance et de ses ascendants?

Nous arrivons au moment où, à peine âgée de seize ans, Millicent quitte l'école à la suite d'embarras financiers momentanés de son père. Elle ne se considère pas comme une mar-